

MAIRIE DE LE HEZO

56450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil huit, le 04 juillet, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune du HEZO, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame BOYCE Josiane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 15 – Présents : 12 – Votants : 14

- Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2008
- Affichage : 16 mai 2008
- Dépôt en Préfecture : 11 juillet 2008
- Publication : 11 juillet 2008
-

PRESENTS :

Mme BOYCE Josiane - Mr LEBERT Loïc - Mr GUILBERT Michel - Mme BAR-BIZET Victoria - Mme CARO Michèle-Paule – Mr Olivier LEGANGNEUX - Mme BURGARD Valérie - Mr CAUDAL Nicolas – Mme LAIGO Evelyne - Mme ALOS Dominique - Mme DUPORT Véronique - Mr GAIN Philippe.

ABSENTS EXCUSES :

Mr Gilles MOYEN donne procuration à Véronique DUPORT
Mr Louis-Charles JEAN donne procuration à Josiane BOYCE

ABSENT :

Melle Yolande LE SOMMER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Dominique ALOS

Mme Le Maire, en ouverture de séance fait observer une minute de silence à la mémoire de M. Raud Maurice, Conseiller Municipal, décédé le 22 mai 2008 à Vannes.

Lecture et approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 avril 2008.

Après la lecture du compte-rendu par Madame Le Maire de la précédente séance, les membres du Conseil Municipal l'ont approuvé, toutefois Monsieur Olivier LEGANGNEUX demande de rajouter « Absent excusé » et non absent. Après vérification du registre des délibérations, au cours de la séance, il a été constaté que cette mention était bien inscrite dans le registre.

Implantation d'une antenne-relais téléphonique ORANGE

Il est expliqué au Conseil Municipal que la commune a reçu une demande de la Société CIRCET (44860 SAINT AIGNAN DE GRANDLIEU) mandatée par l'opérateur téléphonique Orange. Celui-ci souhaite implanter sur une parcelle communale une antenne-relais destinée à améliorer efficacement et correctement l'ensemble du territoire du Hézo et de la Presqu'île et ceci totalement à ses frais, y compris les raccordements aux réseaux existants.

Il est précisé que la Société Orange s'engage à donner toute garantie sur la qualité et la sécurité des matériels mis en place ainsi que le personnel de maintenance appelé à intervenir dans le local technique.

Après débat au sein du Conseil Municipal, après avoir entendu les observations du Public concernant le choix de l'emplacement et non le principe d'implantation,

Madame le Maire, en accord avec les membres du Conseil Municipal et à l'unanimité, propose de demander à l'opérateur de revoir l'aspect visuel de l'implantation, de fournir un dossier scientifique concernant les champs électromagnétiques, les normes en vigueur pour les effets biologiques ainsi que la distance préconisée de l'éloignement de l'antenne des habitations.

Dans l'attente de recevoir ce dossier complémentaire, la présente délibération est ajournée au prochain conseil municipal de septembre.

Lotissement « Er Vrenéguy – Le Clos Stivell » révision du Prix de vente

Résultat de l'étude de sol

A l'issue du programme d'investigation relatif à l'étude de sol réalisé par le Cabinet d'étude Abrotec Ouest il s'avère que les fondations des lots n° 2 et 3 (plan ci-joint) doivent être à 3m de profondeur et pour les lots 1 – 4 et 5 à 6m de profondeur, par conséquent, et compte tenu de la dépense supplémentaire générée par cette contrainte,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 3/07/08,

il est proposé au Conseil Municipal de fixer le prix des terrains à 140 € le m² soit :

Lot n° 1 = 440 m² x 140 € = 61 600 €

Lot n° 2 = 449 m² x 140 € = 62 860 €

Lot n° 3 = 508 m² x 140 € = 71 120 €

Lot n° 4 = 664 m² x 140 € = 92 960 €

Lot n° 5 = 501 m² x 140 € = 70 140 €

Total 358 680 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée et à l'unanimité,

Décide de fixer le prix à 140 € le m²,

Donne pouvoir au Maire de signer tout document relatif à cette décision,

Dit que la délibération prise en date du 8 juin 2007 est annulée.

Budget Primitif 2008 « Lotissement Er Vrenéguy -Le Clos Stivell »

Décision modificative N° 1

Mme le Maire propose au conseil de modifier le Budget Lotissement...

Un document budgétaire détaillé a été annexé à cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité,

- approuve le document modifié (ci-joint)

dit que la délibération approuvant le budget lotissement Er Vrenéguy...prise en date du 25/04/2008 est annulée.

Autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Affectation du Résultat 2007

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le résultat d'exploitation (section de fonctionnement) au 31.12.2007 fait apparaître un excédent de 74 931,74 € (et non 74 931 €),

Et en section d'investissement un excédent de 225 524,73 € (et non 225 525 €).

Madame le Maire propose d'affecter 74 931,74 € en section de fonctionnement du Budget Primitif 2008 au compte 002 « excédent antérieur reporté ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité, Approuve cette modification et autorise le maire à signer tout document relatif à cette décision.

Dit que la délibération prise en date du 25 avril 2008 est annulée.

Budget Primitif 2008 – Décisions Modificatives

Compte tenu de la reprise des résultats 2007 avec les centimes,
Le Budget Primitif 2008 s'équilibre comme suit :

Décision N° 1

Section de Fonctionnement :

Equilibre En Dépenses et en Recettes = 561 484,74 €
et non 561 484 €

Inscrit au chapitre 022 dépenses imprévues = 0,74 centimes

Inscrit au chapitre 002 recettes excédent de fonctionnement reporté
0,74 centimes pour l'équilibre budgétaire.

Décision N° 2

Section d'investissement :

Equilibre En Dépenses et en Recettes 1 385 839,73 €
et non 1 385 839 €

Inscrit à l'article 2183 = 0,59 centimes

Inscrit en recette article 001 excédent d'investissement reporté =
0,73 centimes pour l'équilibre budgétaire.

Total du Budget 2008 = 1 947 324,47 € en dépenses et en recettes.

Décision N° 3

Section d'investissement :

Transfert de compte recettes

Chapitre Recettes 211 terrains = - 53 550 €

Chapitre Recettes 024 produit de cessions = + 53 550 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité,
Approuve les modifications du budget Primitif 2008

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

P.J. Balance générale + tableau concernant cette décision

Proposition de vente d'un terrain situé à Lézuis

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente les parcelles cadastrées B 804 et B 548 appartenant à la commune du Hézo d'une contenance d'environ 2185 m² située à Lézuis qui se décompose, approximativement, comme suit :

Environ 785 m² en terrain constructible et 1400 m² en terrain non constructible (avant bornage)

Le Conseil Municipal, après délibération par un vote à main levée et à l'unanimité,

- Accepte de vendre le lot des deux parcelles pour un montant forfaitaire de 149 500 €

- Confie la mission de bornage de ce lot de parcelles au géomètre Géo-Bretagne Sud.

Autorise le Maire de signer tout document relatif à cette décision.

Participation au Centre de Ressources en Matériel Sportif

Il est exposé au Conseil Municipal par Mme BAR-BIZET Victoria le principe du fonctionnement du centre de ressources en matériel d'éducation physique et sportive créé et géré par l'Entente Morbihannaise du Sport Scolaire placée sous l'autorité de l'Inspecteur d'Académie du Morbihan.

La mise à disposition de ces kits de matériels sportifs permet à chaque école du département de pratiquer des activités EPS variées dans de bonnes conditions (pendant une période de 6 semaines).

C'est pourquoi, une participation à hauteur de 0,15 € par habitant est demandée au titre de l'année 2008 soit :

$$744 \text{ habitants} \times 0,15 \text{ €} = 111,60 \text{ €}$$

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité,

- Accorde le versement d'une subvention de 111.60 €(0,15€ par habitant) à l'Association l'Entente Morbihannaise du Sport Scolaire (EMSS)
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Etudes de devis – Travaux Ecole

- a) Fourniture et pose de main courante sur escalier intérieur
- b) Fourniture et pose de garde-corps sur escalier extérieur

Après présentation des devis et les diverses variantes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée,

- A l'unanimité pour le 1^{er} devis
- 13 voix pour et une abstention pour le 2^e devis

a retenu les propositions les moins disantes comme suit :

- a) Devis de l'entreprise SARL SAINÉ JY – SEMER – THEIX
Solution A : Main courante en tube Ø 42 pour un montant
De 1008,00 € HT –
- b) Devis de l'entreprise SARL SAINÉ JY – SEMER – THEIX
Solution B : Garde-corps avec tôle perforée pour un montant
De 880,00 € H.T.

- Prend acte que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 23 article 2313 – (opération 700 – Travaux Ecole) du Budget Primitif 2008.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Création de Comités consultatifs

Conformément à l'article L.2143-2 du Code des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut créer des Comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal. Ces comités comprennent des représentants des habitants et des associations locales.

Sur proposition du Maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Dans le cadre d'une démarche de concertation, de réflexion et d'échange que la Municipalité souhaite mettre en place avec les habitants, il est envisagé la création de 3 comités consultatifs qui constitueront des structures de réflexion sur lesquelles s'appuieront les commissions municipales pour la préparation des décisions du Conseil Municipal.

Trois comités sont mis en place :

- 1 – Travaux, voirie et réseaux
- 2 – Animations et loisirs
- 3 – Informations

Il est précisé que les membres sont nommés par arrêté du Maire pendant la durée du mandat, après avoir fait acte de candidature.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité,

- Décide de créer ces trois comités énumérés ci-dessus et charge le Maire d'aviser la population et de signer tout document relatif à cette décision.

Désignation d'un correspondant défense – Commune du Hézo

Mme le Maire expose au Conseil Municipal les missions d'un correspondant défense :

- Sensibilisation des ses concitoyens aux questions de défense,
- Acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans la commune,
- Interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département ou de la région.

Madame le Maire propose la candidature de Monsieur Loïc LEBERT – 1^{er} Adjoint –

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve la proposition du Maire, par conséquent,

Monsieur Loïc LEBERT est nommé « correspondant défense de la commune du Hézo », par 13 voix pour et 1 abstention.

- donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à cette décision.

Informations et Questions Diverses

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de désignation du site Natura 2000 « Golfe du Morbihan » au titre de la directive Oiseaux (ZPS).

Ce document est porté à la connaissance du Public, il est consultable en mairie aux heures d'ouverture de la Mairie.

Mme le Maire donne quelques informations concernant l'implantation des champs Eoliens sur le territoire de la Communauté d'Agglomération dans les zones d'activités.

Mme BAR regrette le départ des intervenants « musique » qui quittent le secteur et fait un compte rendu du Conseil d'Ecole.

S'interroge également sur le déroulement et le circuit du Tour de Rhuys (Le Hézo commune de départ, d'arrivée ou tout simplement de passage ?).

M. Olivier LEGANGNEUX annonce la date et l'heure de la Fête de la Palourde – le Samedi 26 juillet 2008 à partir de 15 heures au Pont du Moulin, et ajoute qu'il se chargera de la coordination avec les organisateurs du Fez Noz du 9 août pour la pose d'un compteur EDF provisoire.

M. Nicolas CAUDAL remercie les membres du Conseil Municipal pour toutes les marques de sympathie exprimées lors des obsèques de Monsieur RAUD Maurice (son beau-père) décédé le 22 mai 2008 à Vannes.

D'autre part, il signale que les installations diverses de l'aire de jeux de l'école sont à vérifier ainsi que la mise à jour du site internet, demande de connaître les règles concernant le nombre de places prévu dans la convention de partenariat avec la crèche de Surzur.

Mme Valérie BURGARD informe le CM de sa participation à la réunion de Vannes Abéché – Association humanitaire – et cite les actions qui seront menées dans ce cadre.

Mme Michelle-Paule CARO demande de faire le nécessaire d'urgence pour interdire la circulation des Quads et 4 x 4 dans les chemins communaux.

D'autre part, elle fait lecture d'un courrier pour un éventuel parrainage d'une école Publique au Maroc.

Monsieur Michel GUILBERT a énuméré tous les travaux de voiries, réseaux et bâtiments qui ont été réalisés lors du dernier trimestre sur la Commune du Hézo, il a également donné lecture d'un rapport détaillé qualitatif et quantitatif transmis par le SIAEP concernant l'eau potable et l'assainissement, il ajoute que ce rapport annuel est mis à la disposition du public aux heures de l'ouverture de la Mairie.

Madame Le Maire donne la parole au Public et lève la séance à 1 h 08 du matin.

Le Maire,